

## Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 30 novembre 2015 :

Convocation du 25 novembre 2015.

**Présents :** Jean-Paul GARRIGUE, Charles FARGES, Fanny CORNUT, Serge DESCAT, Christelle LACHAUD, José RIBEIRO, Samantha KEULEN, Dominique CHANSARD, Marc PORTIL et Jacques LARNAUDIE-JOLY

Secrétaire de séance : Fanny Cornut

Ouverture de séance à 20H40.

M. GARRIGUE demande la validation du dernier procès-verbal du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

M. GARRIGUE annonce aux membres du conseil municipal le remboursement de 1800€ par chèque de M. Todero et Mme Hocquet concernant le dédommagement de l'extension électrique (SDE) pour alimenter leur terrain au lieu-dit La Séguinie ».

Les travaux ont été financés par la commune et réalisés par le biais du SDE24.

Les membres du conseil municipal prennent acte et émettent un avis favorable pour encaisser la somme de 1800€.

M. GARRIGUE expose aux membres du conseil municipal, d'après l'ADIL, que M. et Mme Botte, locataires du logement du presbytère, paieront, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, un loyer de **435,97€** soit 0,08% d'augmentation.

Les membres du conseil municipal prennent acte et émettent un avis favorable.

M. GARRIGUE présente et leurs avis aux membres du conseil municipal sur le projet du schéma de coopération intercommunale, suite à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale réunie le 5 octobre dernier présidée par M. le préfet. **Voir ANNEXE 1**

Ce qui concerne la **commune de Chalagnac** :

- diminuer le nombre total de groupements de coopération (193) sur la Dordogne et celui des syndicats (167) à 123 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'où une fusion de la CCPVTT (sauf Limeuil, Trémolat) avec le Grand Périgueux.

- les élus de la CCPVTT sont favorables au périmètre proposé mais déplorent la rapidité de la procédure et le manque de temps de réflexion pertinente.

- les élus des 2 entités ont commencés à travailler ensemble sur les points de convergence et divergence.

4 compétences font débat et les élus de la CCPVTT demandent que le Grand Périgueux prennent les compétences suivantes : extra-scolaire (ALSH) ; immobilier scolaire (bâtiments en fonctionnement et en investissement), aide à la personne (CIAS), voirie intercommunale (dans le cadre de la mutualisation).

Références : procédure prévue à l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Les membres du conseil municipal prennent acte et émettent un avis favorable.

M. GARRIGUE présente aux membres du conseil municipal le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Dordogne (SDCI) concernant la partie sur les syndicats de voirie forestière.

Proposition n°40 : fusion du syndicat intercommunal de voirie forestière DFCl de la forêt de la Barade, du syndicat intercommunal de défense de la forêt contre l'incendie (SIDFCI) de la Double, du SIDFCI de Vergt, du SIDFCI de Villamblard, du SIDFCI du Landais, et du SIDFCI des Coteaux du Périgord.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de refuser cette fusion et souhaite conserver le syndicat intercommunal de défense de la forêt contre l'incendie de Vergt tel qu'il est.

M. GARRIGUE donne lecture de la convention d'adhésion au service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme de la CCPVTT. **Voir annexe 2**

Les membres du conseil municipal prennent acte et émettent un avis favorable.

M. GARRIGUE annonce le renouvellement du contrat d'assurance CNP relatif à la protection sociale du personnel communal.

M. GARRIGUE expose l'instauration d'une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) pour le personnel pour l'année 2016, à inscrire au budget 2016.

M. CHANSARD expose les futurs projets pour la réfection des routes communales pour 2016, et présentera des devis au prochain conseil municipal : *Beau-Soleil, Boudan, Biternat*, refaire des fossés *aux Combettes*.

MME CORNUT demande à M. le maire de faire un courrier au Conseil Départemental pour la réfection de la route départementale. Cette route est dangereuse surtout pour le passage des bus scolaires. M. GARRIGUE prend note.

La séance est levée à 22H.